

# Sociétal

2<sup>È</sup>ME TRIMESTRE 2011 - N° 72

---

DOSSIER

## Vivre en entreprise

- Du droit du travail au droit de l'activité professionnelle
- La gestion de crise, un impératif quotidien pour les dirigeants
- Un contrat spécifique pour chacun
- Le danger de la rupture avec la société des gens

Entretien avec **HERVÉ NOVELLI**,  
ancien ministre

« Le statut de l'auto-entrepreneur, c'est magique »

# Prévenir le harcèlement : une responsabilité accrue pour l'employeur

ARIANE BILHERAN

Consultante en entreprise, Gérante de la société Sémiode

*Le développement (prétendu ou avéré) des situations de harcèlement fait désormais partie du quotidien de la vie des entreprises. Avec l'extension récente de la jurisprudence sur les responsabilités du dirigeant en la matière, aucun employeur ne peut plus raisonnablement ignorer la question.*

**L**e harcèlement est un processus d'agressions répétées qui engendre de la souffrance au travail. A ce titre, il peut être l'instrument de risques psychosociaux, comme leur conséquence. Or, une entreprise où émergent des risques psychosociaux devient vulnérable car les salariés qui souffrent au travail sont moins productifs et le dialogue social s'y dégrade. Enfin peuvent survenir des risques médiatiques, ayant un impact fort sur l'image de l'entreprise auprès tant des salariés que des clients. Il faut donc s'y intéresser de près.

## De la définition psychologique du harcèlement...

En psychologie, le harcèlement pourrait se définir de la façon suivante : « Le harcèlement vise la destruction progressive d'un individu ou d'un groupe par un autre individu ou un groupe, au moyen de pressions répétées destinées à obtenir de force

